

**CORRECTION EXERCICE 0801 – REGULARISATION DES CREANCES / PROVISION POUR LITIGE**

1. Expliquer pourquoi l'entreprise doit enregistrer des dépréciations sur créances et indiquer le principe comptable mis en œuvre.

La comptabilité doit donner une image fidèle du patrimoine et du résultat de l'entreprise. Elle doit donc respecter pour cela certains principes comptables parmi lesquels le **principe de prudence**.

Selon le principe de prudence, l'entreprise doit tenir compte, dès qu'elle en a connaissance d'incertitudes présentes susceptibles de grever le patrimoine et le résultat.

Aussi, dès qu'elle a connaissance des difficultés d'un client, elle doit constater une dépréciation sur sa créance afin de ne pas surévaluer cet élément d'actif au bilan.

2. A l'aide de l'annexe 1, présenter, dans un tableau, les calculs relatifs à la régularisation des créances.

Enregistrer toutes les écritures nécessaires au 31 décembre N.

Clients	TTC	HT	Dépréciation nécessaire N	Dépréciation existante N-1	Dotation	Reprise
Travers	1 100,32	920,00	184,00	0,00	184,00	
Boulez	1 124,24	940,00	0,00	650,00		650,00
Fremont	813,28	680,00	408,00	370,00	38,00	
				Total	222,00	650,00

		31-12-N	
416	Clients douteux	1100,32	
411	Clients		1100,32
	<i>Client TRAVERD</i>		
68174	Dotation pour dépréciation- actif circulant	222	
4916	Dépréciation des comptes clients		222
	<i>Traverd et Frémond</i>		
4916	Dépréciation des comptes clients	650	
78174	Reprise sur dépréciations		650
	<i>Client Boulez</i>		
654	Perte sur créance irrécouvrable	940	
44571	TVA collectée	184,24	
416	Client douteux		1124,24
	<i>Client Boulez</i>		

3. A partir des informations concernant le salarié DUBOIS en litige avec la société figurant en annexe 1, procéder à l'enregistrement nécessaire.

		31-12-N	
687	Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions – charges exceptionnelles	5000	
151	Provision pour risque		5000
	<i>Litige avec salarié Dubois</i>		

4. Indiquer les incidences des opérations décrites dans l'annexe A sur le bilan, le compte de résultat et la trésorerie de l'entreprise en complétant l'annexe A (à rendre avec la copie).

	N° de compte	INCIDENCES SUR				TRESORERIE
		BILAN		COMPTE DE RESULTAT		
		Actif	Passif	Charges	Produits	
Enregistrement d'une dépréciation d'un compte client	68174 4916	↓		↑		↔
Opération sur le litige avec le salarié DUBOIS	687 151		↑	↑		↔